

RUSSIE.

PETERSBOURG (le 8 Septembre.)
 S. M. I., sans cesse occupée du soin de
 veiller à l'augmentation du bonheur de ses
 sujets , vient d'en donner une preuve écla-
 tante par un manifeste , dont voici la tra-
 duction.

Nous CATHERINE II, par la grace de Dieu, &c. Faisons savoir à tous nos fideles sujets &c. : les progrès considérables que le commerce de cet empire a faits sur mer pendant les dernieres années de notre regne, se manifestent par la quantité de vaisseaux qui se trouvent actuellement dans tous les ports. Notre pavillon a obtenu des égards marqués, non seulement chez les nations avec lesquelles nous sommes unies par des traités, mais encore chez celles qui ne sont pas nos alliées. C'est avec la plus vive satisfaction que dans la position des affaires présentes, nous voyons les bâtimens russes recherchés préférentiellement à tous autres. Accoutumées à protéger non seulement nos fideles sujets commerçans & tout ce qui a rapport au négoce, mais à lui donner encore une plus grande extension par des ordonnances salutaires, nous avons fixé notre attention sur le défaut de réglemens convenables & relatifs au commerce maritime, d'où résultoit l'inconvénient désagréable, mais forcé de recourir souvent aux loix étrangères, qui rarement sont applicables aux dispositions faites & agréées dans nos états. A quoi il faut encore ajouter que, comme il n'y avoit absolument rien de fixé, qui pût servir à la décision des engagements entre les propriétaires & les frêteurs des navires, ou des différentes personnes qui s'y trouvent employées, ce défaut occasionnoit plusieurs désordres & difficultés, même des discussions très-préjudiciables au commerce. Or, pour mettre cette partie de